

FORMULAIRE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL.

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net



Identification – Emplacement visé par l’activité / travaux			
Numéro de lot			
Numéro civique	Rue	Municipalité (province)	Code postal

Identification du propriétaire – Adresse postale			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Téléphone 3	Télécopieur
Courriel			

Identification du demandeur (si différent du propriétaire)			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Téléphone 3	Télécopieur
Courriel			
☐ Procuration ou acte notarié si propriétaire depuis moins de 6 mois			

Exécutant des travaux			
☐ Propriétaire ☐ Donneur d’ouvrage ☐ Entrepreneur licencié ☐ Non applicable			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Courriel	No NEQ (si applicable)	No RBQ (si applicable)
Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Valeur des travaux (\$)	

Type d’usage

- ☐ Habitation
- ☐ Public et Institutionnel
- ☐ Industriel
- ☐ Commerces et services
- ☐ Agricole
- ☐ Récréatif et touristique
- ☐ Forestier

Type de démolition

- ☐ Totale
- ☐ Partielle

Reconstruction à la suite de la démolition

- ☐ Oui → Si oui, allez-vous conserver les fondations existantes : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Non

Motif de la démolition

Obtention d’une assurance responsabilité
(article 77 du Règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 942-24)

Oui Non

Lieu de disposition des matériaux

Document à soumettre avec la demande

Le requérant doit soumettre la demande contenant les renseignements et les documents suivants :

- Une copie d'un plan d'implantation montrant :
 - La localisation du bâtiment à démolir;
 - La localisation et les dimensions de toutes constructions et aménagements existants sur le terrain, incluant les aménagements paysagers;
 - Le nombre de logements contenus dans le bâtiment devant être démoli, lorsqu'il s'agit d'une habitation ou d'un bâtiment mixte;
- Une évaluation du coût des travaux;
- Deux photographies différentes et récentes du bâtiment à être démoli;
- Une description des conditions dans lesquelles la démolition sera exécutée;
- Une copie de l'avis aux locataires exigé par l’article 148.0.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ., c. P-9.002) ainsi qu’une preuve de sa délivrance.
- Les mesures prévues pour relocaliser les locataires s’il en est ou la date depuis laquelle le bâtiment est vacant, le cas échéant;
- Lorsqu’exigé, un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé incluant les plans requis pour en vérifier la conformité à la réglementation;
- Le paiement du tarif prévu pour l'obtention du certificat d’autorisation de démolition conformément aux dispositions du « Règlement relatif aux permis et certificats » en vigueur;
- Un rapport sur l’état du bâtiment élaboré par un architecte ou un ingénieur en structure membre d’un ordre professionnel du Québec. Ce rapport doit minimalement contenir les informations présentes à l’article 24, item 4 a), du règlement 953-25 régissant la démolition d’immeubles.
- De plus, une évaluation patrimoniale rédigée par un architecte ou un urbaniste, membre d’un ordre professionnel du Québec et détenant des réalisations significatives en la matière au soutien d’un curriculum vitae ou portfolio, est requise lorsque la demande d’autorisation de démolition vise un immeuble patrimonial. Cette étude patrimoniale doit minimalement contenir les informations présentes à l’article 24, item 5, du règlement 953-25 régissant la démolition d’immeubles.

Signature	
Signature	Date